

Avant-propos

L'Europe véhicule plus d'espoirs que de craintes. Tel est l'une des conclusions que l'on peut tirer des résultats de l'Euro-baromètre de décembre 1991 (p. 5) et c'est normal, car le grand marché sera dans une large mesure réalisé pour le 1er janvier 1993. Le travail n'est certes pas encore achevé mais il se poursuit sans relâche.

Vous trouverez quelques exemples concrets de cette évolution dans nos colonnes ainsi que dans Eurodroit (p. 10). Entre-temps, la signature des Traités de Maastricht ouvre, comme l'indique M. Van Miert, de nouvelles perspectives pour cette Union européenne (p. 2-3). Elle suscite de grandes attentes de la part des pays bénéficiaires de l'aide alimentaire (p. 3-4) dont certains sont candidats à l'adhésion (lire à cet égard p. 9 le point de vue du commissaire Peter Schmidhuber).

Pour notre part, nous cherchons à mieux faire connaître les Etats membres de la Communauté. Dans cette série, vous lirez un portrait présentant l'Italie (p. 11-12). Enfin quelques informations sur le Bureau en Belgique. Après un bref intermède à la rue Joseph II, les portes du 73 rue Archimède s'ouvrent à nouveau aux visiteurs. Quand vous lirez ces lignes nous aurons déjà déménagé. Notez cependant que notre adresse et nos téléphones restent inchangés:

Adresse:

73, rue Archimède, 1040 Bruxelles

Téléphones de la réception:

02/235.26.15 et 02/235.38.44



J.F. van den BROECK,
Directeur du Bureau en Belgique
de la Commission des Communautés européennes

MAASTRICHT OUVRE DE NOUVELLES PERSPECTIVES

La signature du Traité de Maastricht: un seul marché, une seule monnaie, une citoyenneté et une politique étrangère communes pour l'Union européenne.

L'enjeu est historique puisque le nouveau traité contient tous les ingrédients d'une véritable union: un seul marché, une seule monnaie, une politique étrangère et de sécurité fondée sur des actions communes et incluant à terme la défense et une citoyenneté européenne partagée entre les peuples de la Communauté.

Les dés sont jetés. Solennellement signé le 7 février 1992 par les Ministres des Affaires Etrangères et des Finances en présence des Présidents de la Commission Européenne et du Parlement Jacques Delors et Egon Klepsch, le Traité sur l'Union Européenne va être soumis dans les mois qui viennent à la ratification des parlements nationaux des Douze et, dans quelques pays, également à un référendum populaire.

De plus, le calendrier est rapide. Le marché unique sera déjà en place le jour même où le Traité de l'Union entrera en vigueur.

Dès 1996, une conférence des gouvernements décidera en fonction de l'expérience acquise des modifications à apporter. Enfin, toutes les institutions voient leur rôle renforcé: compétences et droit d'initiative plus larges pour la Commission, pouvoirs accrus pour le Parlement européen, les responsabilités de l'Union pour le Conseil.

.....
Monsieur Marc Eyskens, Ministre des Affaires étrangères et Monsieur Philippe Maystadt, Ministre des Finances, signant pour la Belgique le Traité de Maastricht qui devra être ratifié par le Parlement belge.



PARLEMENT EUROPÉEN HEURE D'ÉTÉ

Le parlement européen accepte bien le renouvellement de l'actuel système d'heure d'été pour les années 1993 et 1994, comme l'a proposé la Commission européenne fin juillet 1991. Mais il demande à la Commission, dans un amendement voté mi-décembre, d'organiser avant 1993 une audition publique sur l'impact de l'heure d'été dans les domaines de l'énergie, de l'environnement et de la santé. En vigueur dans toute la Communauté européenne depuis 1980, l'heure d'été était destinée au départ à économiser l'énergie; toutefois, les bienfaits du système sont très contestés, même si les sondages lui restent favorables.

ENVIRONNEMENT

Les avions bruyants hors-la-loi en l'an 2000?

Au 1er avril 2002, les avions bruyants qui restent en circulation devront avoir disparu des aéroports de la Communauté européenne. Ces avions, qui ont reçu l'autorisation de voler entre 1969 et 1977, sont condamnés par une "loi européenne" adoptée mi-décembre par les ministres des transports des Douze. Les avions encore plus anciens sont déjà interdits dans la Communauté depuis 1989. La nouvelle "loi" prévoit dans un premier temps que dès le 1er avril 1995 les avions à moteur bruyant devront respecter certaines normes acoustiques internationales s'ils veulent continuer à fréquenter les aéroports de la Communauté. Dès 1995, la pollution sonore devrait donc baisser autour des aéroports. Seuls quelques avions de pays du tiers monde bénéficieront des dérogations.

Autant d'électricité avec 20% de gaz carbonique en moins

Près d'une mine à ciel ouvert dans le centre de l'Espagne, à

●●● Subsidiarité

Mais avec une restriction très importante appelée "principe de subsidiarité" et qui signifie que l'action de la Communauté devra rester dans les limites du nécessaire et assurer que les décisions soient prises d'une manière aussi proche que possible des citoyens. Résultat: l'activité législative de la Communauté, paradoxalement, va diminuer de manière sensible et se concentrer de plus en plus sur l'essentiel. Significatif aussi: pour la première fois les régions de la Communauté seront officiellement réunies dans un Comité des Régions doté d'un pouvoir consultatif.

Réponse des Douze

Les nouveaux espaces ouverts à l'intégration européenne par le Traité sur l'Union vont dans le sens des attentes de l'opinion

publique européenne. Ils apportent en même temps la réponse des Douze aux énormes changements intervenus dans le monde et particulièrement sur le continent européen ces cinq dernières années: désintégration du bloc soviétique, réunification allemande. Une Communauté forte, organisée, à la fois ouverte et capable de préserver sa cohésion, représente désormais une pièce essentielle du nouvel ordre européen et mondial.

Débat public

Cependant le débat public qui s'amorce dans chaque pays de la Communauté à l'approche de la



LE RIDEAU SE LEVE SUR LE MARCHÉ UNIQUE

"Le marché unique est à nos portes, mais la date du 1er janvier 1993 ne représente pas un point final. La réalité est toute autre, car le chemin à parcourir entre l'idée de la grande Europe et sa réalisation est encore long. Ne sous-estimons pas les opposants au Traité. Déjà, certains voudraient ralentir les importantes mutations qui se préparent. Preuve en est cette campagne mensongère, lancée par les éditeurs et les agences de publicité européens, contre les projets anti-tabac de la Commission".

Cette prise de position assez ferme du Commissaire européen belge, Monsieur Karel Van Miert, lors du lunch-débat, organisé le 3 février dernier par la Maison de l'Europe de Bruxelles et le Bureau en Belgique de la Commission

européenne, indique bien que le 1er janvier 1993 le marché unique sera créé mais pas achevé.

Pour Monsieur Karel Van Miert, le Traité de Maastricht constitue un succès pour l'Europe. Il permet aux responsables politiques nationaux de prendre conscience, d'ores et déjà, des conséquences de Maastricht, notamment sur le plan budgétaire. Ainsi, en Belgique, les négociations pour la formation du gouvernement prennent en compte les impératifs européens nécessaires au lancement d'une monnaie unique le 1er janvier 1997.

Pour sa part, Monsieur Van Miert se félicite de l'évolution de l'Union Politique Européenne: "le Parlement européen acquiert de nouveaux pouvoirs en renforçant son contrôle sur l'exécutif et en obtenant un pouvoir de co-décision".

ratification se focalisera sur quelques questions clé telles la monnaie unique, le droit de vote aux élections communales et européennes accordé aux ressortissants communautaires résidents dans un autre pays que le leur, les nouveaux pouvoirs du Parlement européen. Selon les prévisions actuelles, le Portugal, le Luxembourg, le Danemark et peut-être la France pourraient ratifier le Traité dès le mois de mai prochain. La procédure aux Pays-Bas et en Allemagne s'achèvera vraisemblablement vers octobre ou novembre. L'Italie et le Royaume-Uni (ce dernier s'étant en tous cas réservé de décider plus tard de sa participation à l'union économique et monétaire) ne pourront l'engager qu'après les élections prévues au printemps. Même point d'interrogation pour la Belgique qui, après les élections de

Cependant, le Commissaire attire l'attention sur les dangers inhérents aux nouvelles procédures: "Si un Parlement élu au suffrage universel mérite un droit de co-décision, ceci a été réalisé de façon relativement complexe et j'ai bien peur que les vrais vainqueurs ne soient pas les parlementaires mais les "lobbies".

Il regrette également que certaines matières, comme le contrôle des personnes aux frontières intérieures, ne soient pas intégrées au Traité et restent des accords intergouvernementaux. "Il ne faut pas sous-estimer les conséquences judiciaires du marché unique. Si nous éliminons les frontières intérieures, nous ne pouvons y échapper".

Mais, pour Monsieur Van Miert, si le rideau se lève sur le marché unique, "il ne faut jamais perdre de vue que la construction européenne a pour objectif l'intérêt des citoyens. La signature des Traités ne suffit pas. Encore faut-il que les citoyens soient persuadés que ce processus est engagé dans leurs intérêts".



l'automne dernier, n'a toujours pas de gouvernement. La Grèce ne l'engagera que lorsque son adhésion à l'Union de l'Europe Occidentale sera réglé. Et l'Espagne attendra sans doute la conclusion des négociations que les Douze entameront très prochainement sur le rattachement de la Communauté pour l'après 1993.

Le Paquet "Delors II"

La fixation du cadre financier de la Communauté pour les cinq années à venir (1993-1997) représente en réalité la priorité des priorités des mois qui viennent. Il s'agit en effet de traduire en termes budgétaires les fonds supplémentaires qui seront investis notamment en Espagne, Portugal, Grèce et Irlande pour faciliter leur intégration dans l'union économique et monétaire, les moyens accrus destinés à accroître la compétitivité de l'industrie européenne, ou encore l'aide financière de la Communauté à ses partenaires extérieurs.

Ces décisions découlent directement du traité sur l'Union Européenne. Par ailleurs la réforme radicale de la politique agricole actuellement en discussion à Bruxelles produira à moyen terme des économies importantes, mais à court terme les dépenses augmenteront. Globalement, les dépenses communautaires devraient augmenter en moyenne de 5 pour cent par an dans les années à venir, alors que la croissance économique de la

Communauté est actuellement de 2 à 2,5 pour cent, ce qui évidemment, ne facilite pas la tâche des gouvernements.

AIDE ALIMENTAIRE POUR LA RUSSIE

Le programme d'aide alimentaire de 200 MECU est réparti en trois tranches.

La première tranche de 10 MECU a été exécutée avant la fin de janvier 92. La mise en route de la deuxième tranche de 85 MECU a commencé en février; la troisième tranche de 100 MECU est exécutable en mars.

Les produits alimentaires seront vendus à la criée et également par des magasins sélectionnés. Les prix sont fixés par la CE et les autorités locales et régionales, donc sujets à variation.

En février, la CE signera un contrat avec des grands magasins néerlandais et allemands en vue de créer une infrastructure de distribution en Russie.

Trois autres entreprises sont chargées de contrôler le transport, le stockage et les ventes.

DU COTE DU SOLEIL LEVANT

Le pendule du professeur Tourne-sol nous indiquait l'ouest. Aujourd'hui, les regards de l'Europe se portent vers le soleil levant, vers l'Europe centrale et l'Europe orientale. Depuis quelques années, la Communauté Européenne a radicalement modifié sa politique avec ses voisins continentaux. Accords de coopération politique, d'assistance technique ou d'aide alimentaire se succèdent.

Aide alimentaire

Suite au Conseil européen de Maastricht de décembre dernier, la Communauté a formellement décidé d'octroyer une aide alimentaire aux villes de Moscou et de Saint-Petersbourg, pour un budget total de 200 millions ECUS (soit l'équivalent de 150.000 tonnes de produits alimentaires). Une première tranche de 5 millions ECUS a été immédiatement affectée à une aide d'urgence (vivres, médicaments), livrée en janvier. L'aide alimentaire proprement dite, soit 195 millions ECUS, prend la forme de viande bovine, de beurre et de lait en poudre, complétée par des médicaments. Les produits sont achetés dans 6 pays de la Communauté (Danemark, Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Royaume-Uni et Irlande). La répartition sur place a commencé en janvier et doit s'échelonner jusqu'avril 92. La Communauté collabore avec divers organismes non gouvernementaux, dont la Croix-Rouge.

L'aide alimentaire est vendue à des prix moyens. Elle doit permettre aux populations des deux villes de mieux amortir le choc de la libération des prix décidée par les autorités russes à partir du 2 janvier. En principe, les produits de la vente seront affectés à des programmes sociaux pour aider les plus démunis en Russie. L'aide alimentaire provoque évidemment des convoitises et la tâche essentielle des représentants de la Communauté européenne sur place est d'éviter les détournements ou les

●●● Puertollano, six compagnies d'électricité - quatre espagnoles, une française et une portugaise - vont tenter de produire du courant en transformant du charbon en gaz, tout en réduisant de 20% les dégagements de gaz carbonique (CO₂). La Commission européenne a décidé en décembre d'accorder une aide financière de 15 millions d'ECUS* à ce projet dans le cadre du programme énergétique THERMIE. D'après les spécialistes, la technologie mise à l'épreuve à Puertollano représente l'avenir des centrales thermiques au charbon, car elle peut permettre de réduire fortement la pollution atmosphérique, en particulier celle qui contribue à l'"effet de serre".

* 1 ECU = 42 FB.

RÉGIONS

Sept zones urbaines en difficulté

Après Marseille, Londres, Bruxelles, Madrid et quelques autres, des quartiers en difficulté de sept nouvelles villes européennes vont maintenant recevoir une aide de la Communauté européenne. La Commission européenne a décidé en décembre d'y consacrer un total de 22 millions d'ECUS*. Cette aide couvre en moyenne environ 60% du coût des divers projets de réhabilitation en cause. Il s'agit surtout de rénovation urbaine à Lyon, à Copenhague et à Aalborg (Danemark). La restauration de centre-villes historiques tient la première place à Lisbonne et à Salonique, dans le nord de la Grèce. La protection de l'environnement a la priorité à Belfast (Irlande du Nord) et l'exploitation d'une tradition locale - la céramique - constitue le thème du projet à Stoke, en Angleterre. Toutes ces réalisations locales devraient servir de modèles à d'autres projets, dans des villes ayant des problèmes comparables.

* 1 ECU = 42 FB.

CONSOUMATEURS

Après Maastricht

Le commissaire Van Miert satisfait des résultats obtenus. La protection des consommateurs n'a pas fait les gros titres et les grandes déclarations à l'issue du sommet de Maastricht, contrairement à des aspects plus spectaculaires comme la monnaie unique, la perspective d'une défense européenne ou la politique sociale à onze. Pourtant, le nouveau Traité d'Union européenne approuvé par les Douze à Maastricht en décembre établit une politique européenne spécifique de protection des consommateurs, en prévoyant un système de prise de décisions efficace: c'est à la majorité que les ministres des Douze devront adopter des mesures nécessaires. Le commissaire européen chargé de la protection des consommateurs, Karel Van Miert, s'est déclaré très satisfait de ces résultats. Jusqu'à présent, la Communauté européenne ne pouvait adopter des "lois" favorables aux consommateurs que dans le cadre de l'harmonisation nécessaire à la mise sur pied du grand marché sans frontières. Quand le nouveau Traité entrera en vigueur - en principe le 1er janvier 1993 - la Communauté pourra prendre des mesures destinées exclusivement à "protéger la santé, la sécurité et les intérêts économiques des consommateurs" et à "leur assurer une information adéquate".

TRANSPORTS

Vitesse limitée

Pas plus de 90 km/h pour les poids lourds et 100 km/h pour les autocars. Ce sera bientôt la fin des autocars fous et des camions roulant à tombeau ouvert sur les autoroutes européennes: les ministres des transports des Douze se sont mis d'accord mi-décembre pour imposer l'installation et l'utilisation de limiteurs de vitesse sur les camions de plus de 12 tonnes et sur les autocars et bus pouvant transporter plus de huit personnes. Les limiteurs seront réglés à 85 km/h sur les poids lourds;

●●●
stockages spéculatifs. L'aide alimentaire est un outil très délicat à manier mais la Commission dispose en ce domaine d'une solide expérience acquise dans les pays du tiers monde. Le principe d'une aide alimentaire pour l'Albanie a également été décidé, pour la période février-mars 1992. Rappelons qu'en 1991, une aide alimentaire de 750 millions ECUS avait déjà été accordée à l'ex-URSS.

Assistance technique

En juillet 1989, le G7 (Allemagne, France, Italie, Etats Unis, Canada, Japon, Royaume-Uni) et la Commission des Communautés européennes décident d'aider deux pays plus avancés sur la voie de la démocratie: la Pologne et la Hongrie. Le programme PHARE est né. Deux mois plus tard, d'autres pays se joignent au programme et forment le G-24: les douze de la CE, les six pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange: Autriche, Suisse, Suède, Norvège, Islande, Finlande), la Turquie, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Canada, le Japon, les Etats Unis. PHARE n'est donc pas un programme strictement européen mais la Commission a été désignée pour le gérer. PHARE a été étendu à la Tchécoslovaquie, la Bulgarie, la Roumanie, la Yougoslavie et, depuis janvier 1992, à l'Estonie, la Lituanie, la Lettonie et l'Albanie. Budgets affectés à PHARE: 500 millions ECUS en 1990, 785 millions ECUS en 1991 et 1 milliard ECUS prévus en 1992.

PHARE est subordonné, chez les pays bénéficiaires, à trois conditions: démocratie parlementaire (multipartisme, élections libres), respect des droits de la personne et instauration de l'économie de marché. PHARE doit aboutir à l'installation de grands réseaux transeuropéens pour améliorer la productivité de l'agriculture, favoriser les investissements dans les pays qui en ont le plus grand besoin, moderniser les infrastructures (transports, télécommunications...), assurer des formations à la gestion à la production. Au delà de ces enjeux techniques, c'est la création en Europe d'une nouvelle solidarité et d'une interdépendance croissante qui est visée. Première étape vers une Communauté européenne à 24 ou 30 membres? ...

YUGOSLAVIE

Les relations entre la Communauté européenne et la Yougoslavie sont plus anciennes mais vivent actuellement des heures très difficiles.

Dès 1970, la CE et la Yougoslavie signent un accord commercial, complété en 1980 par un traité de coopération. Fin 1990, la Yougoslavie devient éligible au programme PHARE et reçoit une aide de 35 millions ECUS. Cette aide est toutefois suspendue fin 1991 à cause de la situation politique. En novembre 91, le traité de 1980 est suspendu par la CE qui décide, le 2 décembre, d'aider les républiques fédératives de Slovénie, Croatie, Bosnie et Macédoine. Mi-décembre, le Conseil des Ministres annonce qu'il envisage de reconnaître l'indépendance des républiques qui satisfont à certaines conditions, principalement l'établissement de la démocratie, le respect des droits de l'homme et le respect des frontières. Tenant compte de ces conditions, la Communauté européenne reconnaît l'indépendance de la Slovénie et de la Croatie le 15 janvier 1992.

Dès juillet 91, la Communauté prend une série d'initiatives pour essayer de rétablir la paix et elle envoie des observateurs chargés de surveiller le respect des cessez-le-feu. Le 7 janvier, des avions de l'armée fédérale yougoslave abattent un hélicoptère de la Communauté: cinq observateurs européens sont tués.

D'autres formes d'assistance ont été mises en place par la Communauté, par exemple:

- aide financière aux cinq régions de l'ex-République démocratique allemande (3 milliards ECUS pour les trois années à venir)
- assistance technique aux pays de la CEI (400 millions ECUS pour les infrastructures en 1991, 500 millions en 1992 pour cinq secteurs prioritaires: forma-

tion à la gestion, services financiers, énergie, transports et distribution alimentaire)

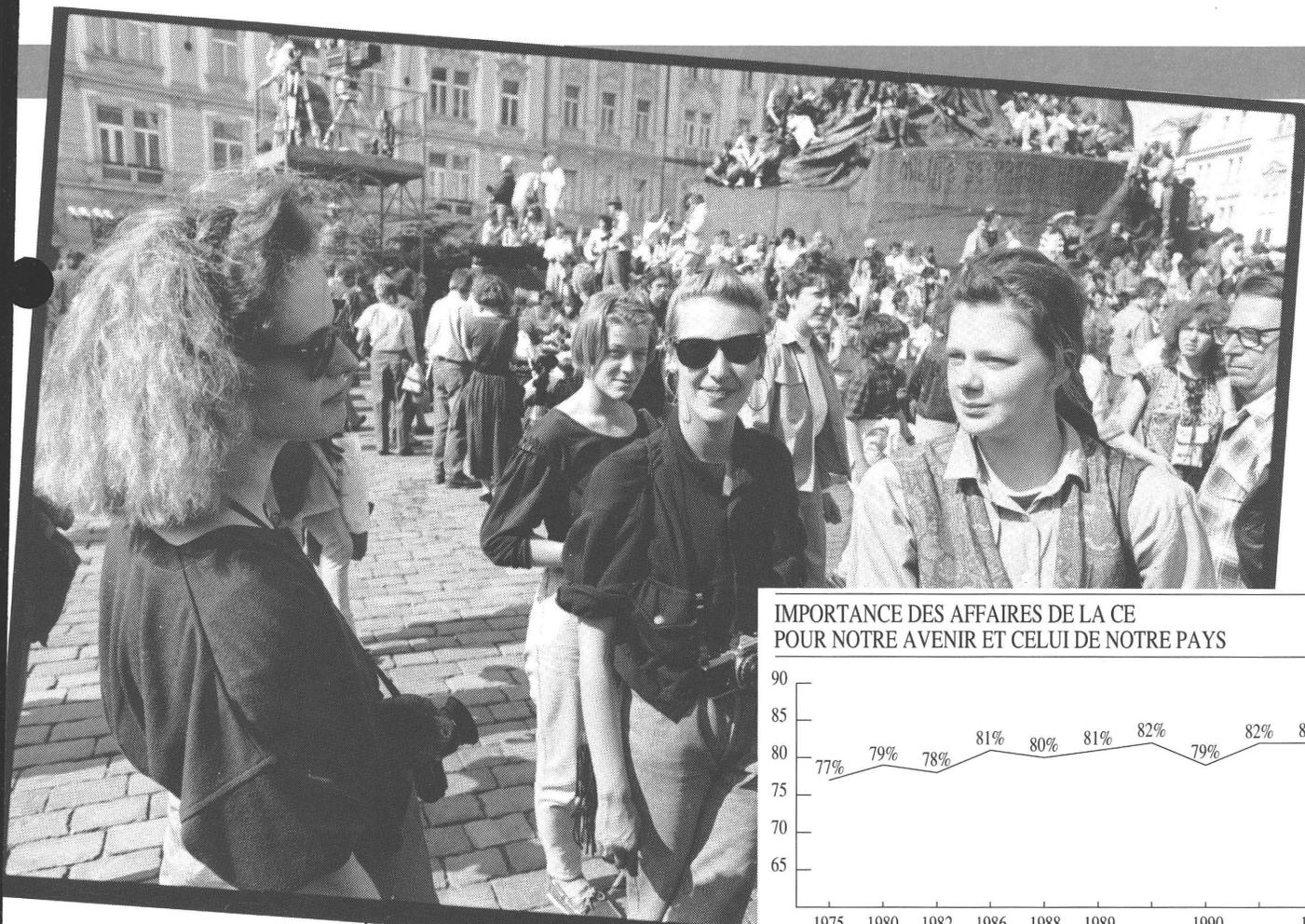
- programme TEMPUS d'échanges pour les étudiants universitaires
- prêts de la BEI (Banque Européenne d'Investissement) aux pays d'Europe centrale
- prise d'une participation de 51% dans la BERD (Banque Européenne de reconstruction et de développement) par la Communauté européenne.

Coopération politique

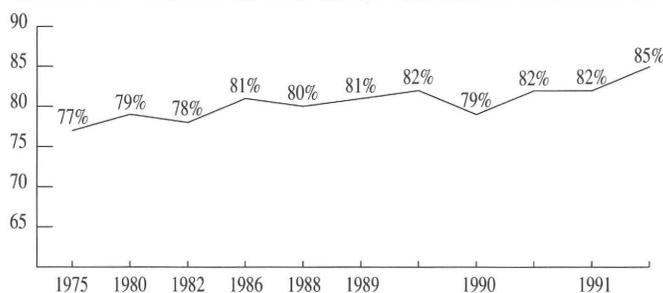
Jusqu'en 1985, les relations entre la CE et les pays sous régime communiste étaient pour le moins froides: l'URSS ne voulait pas reconnaître la Communauté européenne qu'elle considérait comme le bras séculier de l'OTAN; la CE ne reconnaissait pas le COMECON, trop soumis aux directives de l'Union soviétique. En 1988, trois ans après l'arrivée de Gorbatchev au pouvoir, la CE commence à signer des accords commerciaux séparés avec ce qu'on appelait les pays d'Europe de l'Est. Implicitement, l'URSS reconnaît à ces pays une autonomie commerciale, qui préfigurait l'autonomie politique. En 1989, le lancement du programme PHARE est soumis à des conditions politiques et les régimes communistes disparaissent l'un après l'autre.

En septembre 1991, la CE reconnaît l'indépendance des trois pays baltes.

Le 16 décembre 1991, la Communauté européenne signe trois accords d'association avec la Pologne, la Hongrie et la Tchécoslovaquie. Ces accords de commerce et de coopération, dont l'entrée en vigueur est prévue pour 1993, sont soumis aux mêmes conditions politiques que celles exigées par le programme PHARE et ils prévoient la création d'une zone de libre échange entre ces trois pays et les douze de la CE, après une phase transitoire de 10 ans. Ces mêmes accords rendent expressément possible l'adhésion des trois pays à la Communauté comme des membres à part entière. Actuellement, la Commission achève des entretiens exploratoires pour des négociations de même type avec la Roumanie et la Bulgarie.



IMPORTANCE DES AFFAIRES DE LA CE POUR NOTRE AVENIR ET CELUI DE NOTRE PAYS



85% des Européens interrogés par Eurobaromètre estiment que l'Europe est importante pour leur avenir et celui de leur pays

Le 15 janvier 1992, la CE a reconnu l'indépendance de la Croatie et de la Slovénie. On s'attend, dans le courant de l'année, à la reconnaissance de l'indépendance des pays membres de la CEI (Communauté des Etats Indépendants).

leurs clair que ce marché intérieur suscite plus d'espoir que de crainte."

Telles sont, dans les grandes lignes, les conclusions de l'enquête "Eurobaromètre" réalisé début novembre 1991. Ce sondage d'opinion général est organisé deux fois par an dans tous les Etats membres de la Communauté et donne une bonne image de ce qui intéresse les citoyens européens.

1991

Près de la moitié des Européens pensent que le climat économique général de leur pays s'est détérioré en 1991. Toutefois, lorsqu'on les interroge sur la situation financière de leur ménage, un petit tiers seulement des personnes interrogées estiment qu'elle est moins bonne que l'année précédente.

1992

On constate le même écart en ce qui concerne les perspectives pour 1992. Il règne une certaine incertitude quant à l'évolution économique générale. En revanche, pour ce qui est du budget des ménages, c'est l'optimisme qui l'emporte nettement (30% estiment la situation meilleure, 18% moins bonne).

L'EUROPE: UN ROLE CROISSANT

"En 1991, la Communauté européenne et ses Etats membres ont connu un certain recul sur le plan économique. Cependant, on nous annonce que 1992 sera meilleure que 1991. En outre, les ressortissants de la Communauté européenne prennent de plus en plus conscience de l'importance croissante de la Communauté pour l'avenir des Etats membres et de l'achèvement prochain du marché unique européen. Il est d'ail-

Le marché intérieur

A mesure que l'objectif final se rapproche, le public prend mieux conscience, dans tous les Etats membres, de l'achèvement du marché unique européen. Neuf pour cent seulement des personnes interrogées ont répondu par la négative à la question de savoir si le grand marché était une bonne chose. Un peu plus de 30% d'entre elles pensent que le grand marché n'apportera guère de changement et près de la moitié estiment que c'est une bonne chose. L'Italie se situe nettement en tête avec près de 70%. En queue de peloton, outre le Danemark et le Luxembourg, on trouve également la France.

De même, un nombre croissant d'Européens - déjà 80% actuellement - estiment que les affaires de la Communauté européenne sont importantes pour leur propre avenir et celui de leur pays. Depuis le début des années 1980, ce pourcentage n'a fait qu'augmenter. La baisse de courte durée au début de 1991 est à attribuer à la guerre du Golfe.

La politique sociale

La dimension sociale de la Communauté a une nouvelle fois conduit, lors du récent Sommet de Maastricht, à l'isolement de la

●●●
comme ils bénéficient d'une tolérance de 5 km/h dans la réglementation européenne actuelle, la limite réelle sera de 90 km/h; pour les autobus et autocars, elle sera de 100 km/h. Cette formule sera obligatoire pour les véhicules immatriculés après le 1er janvier 1994; quant aux véhicules immatriculés entre le 1er janvier 1988 et le 31 décembre 1993, ils devront adopter le limiteur avant le 1er janvier 1995 s'ils circulent dans un autre pays de la Communauté et avant le 1er janvier 1996 s'ils ne quittent jamais leur Etat d'immatriculation.

LIBRE CIRCULATION

Autobus et autocars (presque) sans frontières

A partir de l'année prochaine, les autobus et les autocars pourront presque ignorer les frontières à l'intérieur de la Communauté européenne. Les ministres des Transports des Douze ont décidé de libéraliser le transport de passagers par autobus ou autocar entre pays membres, un secteur empêtré jus-

●●●
qu'ici dans une foule de réglementations nationales.

Grâce à la nouvelle "loi européenne", ainsi approuvée par les Douze, les exploitants de ces services de transport pourront organiser des excursions et, en général, toutes sortes de voyages occasionnels transfrontaliers sans autorisation. Autobus et autocars pourront traverser un pays de la Communauté - par exemple la Belgique sur un trajet Pays-Bas/France - sans devoir obtenir la permission des autorités locales. Enfin, les voyages réguliers et les navettes ne faisant pas partie d'un forfait avec hébergement restent soumis à autorisation préalable, mais avec des procédures plus simples et plus rapides, et sans discrimination de nationalité.

Ce nouveau régime européen devrait faire se multiplier les services "sans frontières" dans la Communauté des Douze.

INFRASTRUCTURE DE TRANSPORTS:

Aide européenne

Avec l'ouverture des frontières internes de la Communauté en 1993, les experts s'attendent à une hausse importante des flux de transports, tant de marchandises que de personnes, à travers la CE. Pour faire face à cette situation, il est nécessaire d'améliorer les réseaux actuels de transport et de créer de nouveaux réseaux. A cette fin, la Commission européenne a lancé un programme triennal (1990-1992) destiné à financer les infrastructures de transport. Dans ce cadre, elle vient de donner le feu vert à un soutien de 128 millions d'ECU* pour 23 projets en 1991, ce qui représente un doublement de l'apport financier qui avait été donné en 1990 (60 millions d'ECU).

Ces projets répondent notamment aux priorités suivantes: amélioration des transports combinés, suppression des goulets d'étranglement, aménagement de liaisons de grande qualité entre les principaux centres urbains, réduction des coûts inhérents au trafic de transit.

Côté financement, c'est la mise en place du réseau TGV-Nord - qui relie Paris aux grandes villes du Nord de la CE (Lille, Bruxelles, Londres, Amsterdam, Cologne) - qui remporte la part du lion avec 50,5 millions d'ECU.

* 1 ECU = 42 BEF

●●●
Grande-Bretagne, qui a continué à rejeter le volet social. Il ressort du sondage d'opinion que les ressortissants de la Communauté donnent raison aux onze autres Etats membres. Huit pour cent seulement d'entre eux ne veulent pas entendre parler d'une Europe sociale. Les opinions défavorables proviennent surtout de la Grande-Bretagne et du Danemark, encore que, là aussi, plus de la moitié des citoyens soient acquis à cette idée.

L'Europe sur le plan national

Sans vouloir nier l'esprit européen, un certain nombre d'observations méritent d'être faites sur le plan national. Le peloton européen est mené avec brio, comme toujours, par l'Italie. Le Portugal, qui assume actuellement la présidence du Conseil européen, se trouve lui aussi régulièrement parmi les premiers. La Belgique reste quant à elle au milieu du peloton. En ce qui concerne l'Europe sociale et les conséquences du grand marché, nous nous situons même très nettement au-dessous de la moyenne européenne.

En Allemagne, les habitants de l'ancienne Allemagne de l'Est sont nettement plus optimistes quant à l'avenir que leurs compatriotes de l'"Allemagne de l'Ouest", ce qui indique que la reconstruction de l'ancienne RDA suit une évolution favorable et offre de bonnes perspectives. Ce sont nos voisins du Nord qui provoquent la surprise; de toute la Communauté, c'est la population néerlandaise qui paraît la plus mal informée sur le grand marché européen.

Lentement mais sûrement

On peut donc dire que dans l'ensemble, l'optimisme sur l'avenir de la Communauté reste croissant. L'achèvement du grand marché, qui est au centre de l'actualité européenne en 1992, explique en partie cet optimisme. Pour 60% d'européens, la réalisation du grand marché est source d'espoir.

Certes, 28% des personnes interrogées associent encore l'idée de grand marché avec la notion de "crainte" mais Rome ne s'est pas non plus faite en un jour.



LES GRANDES TRANSHUMANES EUROPEENNES

125.000 m² de bureaux évacués en quelques mois, un cortège de 3.300 personnes précédées de tonnes de meubles, de papiers, et de dossiers... En bref: un déménagement de 4 milliards de francs décidé il y a moins d'un an, le 29 mai 1991. A présent déserté par ses occupants, le Berlaymont, ce symbole européen, sera rénové et adapté aux nouvelles exigences du fonctionnement de la Commission.

Selon les prévisions actuelles, cette rénovation prendra au moins quatre années, période durant laquelle il faudra s'installer ailleurs. Ainsi, en ce début d'année 1992, les habitants du Berlaymont ont investi treize autres bâtiments du quartier Schuman, d'Evere et d'Auderghem.

C'est au Breydel désormais, situé avenue d'Auderghem n° 35, que bat le cœur de la Commission. On y trouve à présent le Collège des commissaires, le Secrétariat général, le Porte-parole, le Bureau

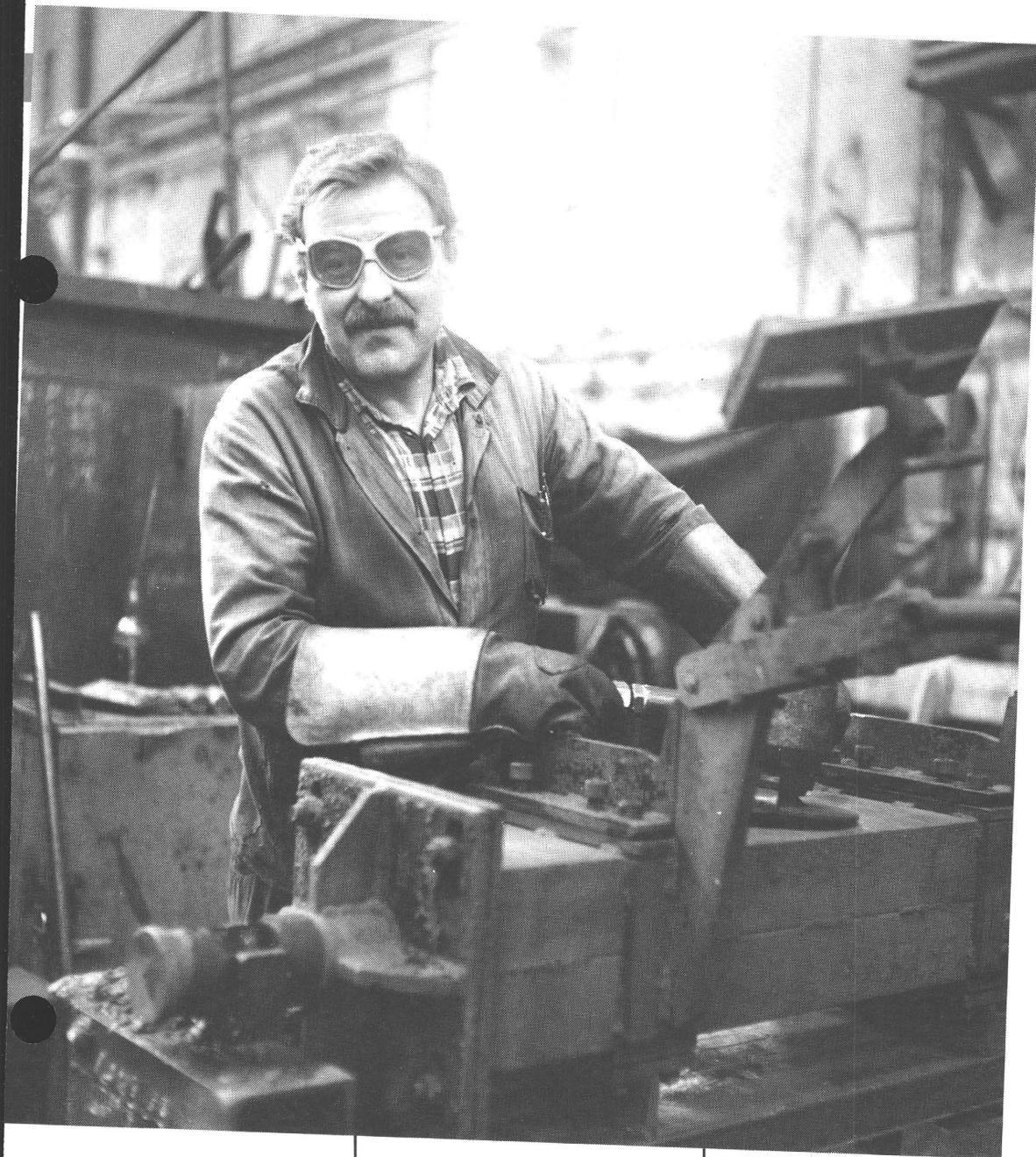
de sécurité et le Protocole. La salle de presse et ses annexes, ainsi qu'un studio radio et TV et une salle de conférence s'y logent également. Pour laisser la place aux "migrants du Berlaymont", les anciens locataires du Breydel ont dû quitter les lieux pour se reloger ailleurs...

Le Conseil pour 1995

Mais les prochaines années marqueront également d'autres grandes migrations dans la sphère européenne. Le Conseil (qui réunit les ministres des Douze) se prépare également au grand branle-bas de combat pour 1995. Ce haut lieu de décision des Communautés européennes emménagera alors, selon les prévisions actuelles, dans le bâtiment en construction sur le rond-point Schuman. Cet immeuble réunira les 2.500 fonctionnaires du secrétariat du Conseil, abritera les salles de réunions, de conférences, de presse, des restaurants... un ensemble de services aujourd'hui éparpillés dans 5 bâtiments différents.

Et nous aussi...

A une échelle beaucoup plus restreinte, nous aussi, nous participons aux grandes migrations du moment. Le Bureau en Belgique vient de quitter la rue Joseph II pour regagner ses locaux 73 rue



Archimède délaissés en septembre 1990 pour cause de rénovation. Pour nous trouver, ainsi que les publications disponibles sur les différentes activités des Douze, rendez-vous RUE D'ARCHIME-DE 73, 1040 BRUXELLES.

LA BELGIQUE ET L'ANNEE EUROPEENNE

décidant d'organiser, en 1992, l'Année européenne pour la sécurité, l'hygiène et la santé sur le lieu de travail, la Communauté européenne marque sa volonté de renforcer le volet social qui doit

accompagner la mise en place du marché intérieur.

Si la transposition des directives européennes en matière de sécurité et de santé au travail pose peu de problèmes, leur traduction dans la réalité exige plus d'enthousiasme, d'imagination, de créativité, de concertation et de compétence.

Monsieur P. SILON, Président du Groupe d'accompagnement belge pour l'année européenne, organise des événements et des actions concrètes pour sensibiliser la population aux problèmes de la sécurité et la santé au travail.

EI: La sécurité, l'hygiène et la santé au travail me semble un thème nettement moins accessible que, par exemple, le cancer (Année européenne 1990). Comment pensez-vous pouvoir atteindre le "grand public"?

PS: C'est par des actions concrètes que nous essayons d'in-

former la population sur l'intérêt de la sécurité et la santé dans la société. Nous organisons une campagne de presse nationale, des initiatives au niveau provincial et régional, un concours national "sain et sauf ... une question de gagner!", etc. Il est important de souligner que la sécurité au travail est un élément important de la politique sociale européenne. Cette sécurité est en étroite relation avec la qualité du travail et la qualité des produits et des services.

EI: Votre campagne s'adresse également à des groupes spécifiques?

PS: En premier lieu nous nous adressons au public de l'enseignement et la formation où, dans une large mesure, l'attitude et la compétence des futurs travailleurs, employeurs et concepteurs est déterminée. La base d'un milieu de tra-



BRUXELLES ET L'EUROPE

Le 16 octobre, le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale a voté par 54 voix contre 2 et une abstention la résolution suivante:

"La Communauté européenne apparaît actuellement comme un pôle de stabilité et de démocratie, appelé à jouer un rôle de modération et d'apaisement dans les nombreux conflits qui affectent ou risquent d'affecter notre continent. Cela implique une politique européenne volontariste, basée sur des institutions solides. Bruxelles est devenue un symbole de celles-ci.

C'est pourquoi le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale tient à réaffirmer la vocation de Bruxelles comme lieu d'accueil des institutions européennes:

sans aucune prétention hégémonique vis-à-vis de quelque autre cité que ce soit;

dans le souci de cohabitation harmonieuse entre ses habitants et cette fonction de capitale européenne; en veillant à ce que les implantations et extensions des bâtiments et équipements destinés aux institutions européennes se fassent dans le respect des principes énoncés par la Commission des Communautés européennes dans son livre vert sur l'environnement urbain du 27 juin 1990; avec la volonté de se montrer accueillant aux personnes des diverses nationalités qui travaillent au sein des institutions européennes et de développer la convivialité entre ces personnes et sa population; dans la tradition qui est la sienne de rencontre entre différentes communautés et d'ouverture sur le monde".

FISCALITE:

Sursis pour les "duty-free" européens

Un compromis entre les Douze permettra les ventes hors-taxes jusqu'au 1er juillet 1999. Pendant huit ans encore, les citoyens de la Communauté européenne voyageant d'un pays membre à un autre pourront s'approvisionner en marchandises hors-taxes dans les aéroports et les avions et sur les bateaux. Les "duty-free shops" ont en effet obtenu un sursis jusqu'au 1er juillet 1999 et cela malgré la disparition des frontières fiscales intracommunautaires en 1993. Une décision des ministres des Finances de la Communauté qui a été accueillie avec un grand ouf! de soulagement par la confédération internationale du commerce hors-taxe, qui emploie 7.200 personnes dans le CE, même si elle avait demandé que le couperet tombe encore plus tard, bien au delà de l'an 2000. Comme d'habitude, on a fini par couper la poire en deux, ce qui permettra au secteur de se réorganiser, de préparer la suppression ou la reconversion de magasins ou d'envisager d'autres activités. Sans compter que les ventes hors-taxes seront toujours permises pour les voyageurs se rendant hors de la Communauté européenne.

TRANSPORTS:

Un prêt pour le tunnel sous la Manche

285 millions d'ECU*: c'est le montant du prêt accordé aux entreprises qui construisent le tunnel sous la Manche par la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) et signé le 6 novembre par le commissaire européen aux transports Karel Van Miert et les dirigeants du consortium franco-britannique Eurotunnel. Le prêt, dont la Commission a décidé le principe voici quelques mois, a pour but immédiat de

vail plus sain est posée dans les écoles, par la manière dont la sécurité et la santé sont intégrées dans l'actualité de l'enseignement.

EI: Comment concrétiser ces messages?

PS: A la fin de l'année passée nous avons organisé un concours d'affiches pour les élèves. Cette année-ci nous accordons une attention spéciale à l'information des étudiants-travailleurs et des intérimaires, par une campagne nationale, la présence d'un stand au Salon européen de l'étudiant-travailleur, etc... Plusieurs actions seront organisées dans les écoles mêmes.

EI: Les employeurs et les travailleurs sont depuis longtemps confrontés au problème de la sécurité et la santé au travail. De quelle façon les intégrez-vous dans votre programme?

PS: Les deux groupes sont membres du Groupe d'accompagnement belge et nous soutiennent dans le développement d'actions concrètes.

Néanmoins, nous remarquons qu'ils ont aussi besoin d'une bonne information et formation concernant la sécurité et la santé au travail, ce qui, d'ailleurs, forme la base de chaque politique de prévention. Ce sont essentiellement les PME qui manquent d'un support et de l'expérience dans cette matière. Pour cette raison,

nous organisons la campagne "Sain et sauf... surtout dans les PME!" qui a pour objectif de développer des voies appropriées aux PME afin de réaliser le même niveau de sécurité et de santé des grandes entreprises comparables.

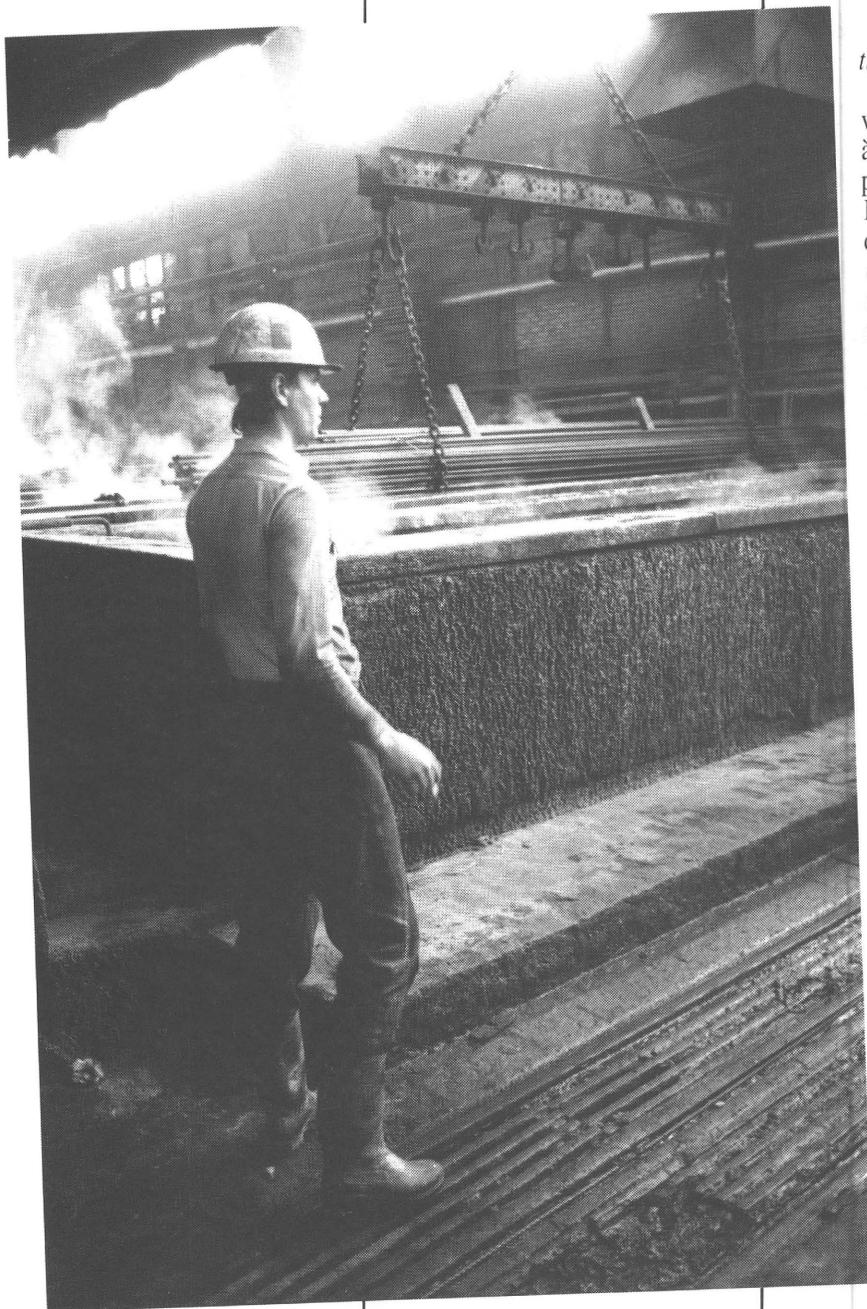
EI: Est-ce que d'autres organisations belges participent à l'Année européenne?

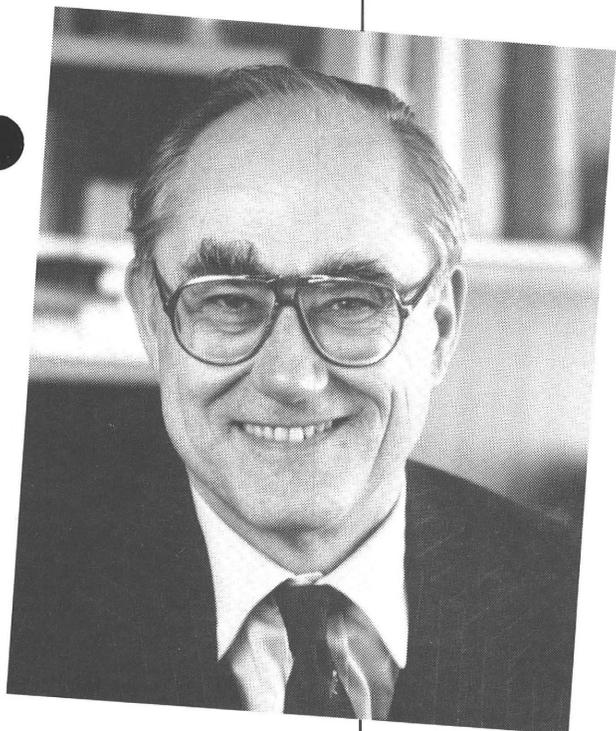
PS: Le programme contient quelques co-productions, telles que le projet "Sécurité et santé... également sur le chemin du travail", en collaboration avec la SNCB, la "LIJN", l'Institut belge pour la sécurité routière... L'action met en lumière l'influence de l'aller et du retour du travail sur la sécurité et la santé des travailleurs.

EI: Quels sont les objectifs à long terme?

PS: En premier lieu nous voulons créer une continuité à l'aide des résultats obtenus par les actions concrètes. Nous essayons également d'obtenir une valorisation de la prévention, essentiellement dans l'enseignement et la formation.

"Ensemble pour un meilleur lieu de travail" veut sensibiliser la population entière pour un Europe sociale plus forte.





L'ELARGISSEMENT DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE ET LA QUESTION DES NATIONALITES

par Peter Schmidhuber,
membre de la Commission
européenne

A ce jour, cinq nouveaux pays ont sollicité leur adhésion à la Communauté européenne. Ce sont la Turquie, l'Autriche, Malte, Chypre et la Suède. D'autres suivront, selon toute probabilité. On se demande déjà comment une Communauté à 24 ou à 30 pourrait fonctionner. Un tel élargissement de la Communauté ne m'apparaît ni souhaitable, ni - dans un avenir prévisible - réalisable. Le maintien de la Communauté en état de marche est une condition indispensable pour la future politique d'adhésion. Mais il faut également examiner le phénomène de l'élargissement sous d'autres aspects. En considère trois comme particulièrement importants:

- Il faut un lien géographique direct avec le territoire communautaire; de ce fait, on ne peut pas laisser entrer, par exemple, la Hongrie avant l'Autriche.

- L'économie d'un pays candidat à l'adhésion doit se trouver en principe prête à affronter une concurrence toujours plus vive au sein du grand marché. Dans certains secteurs, on peut bien sûr ménager des dérogations limitées dans le temps, mais le pays candidat doit se montrer disposé et prêt à participer également aux étapes ultérieures de l'approfondissement - l'Union économique et monétaire et l'Union politique.

- Le candidat à l'adhésion doit avoir la volonté de s'insérer dans la communauté occidentale des valeurs, qui pour les Etats membres constitue un socle idéologique commun. A cet égard, ce n'est pas seulement et pas tant l'attitude des gouvernements respectifs qui est en cause, mais les conceptions collectives dominantes dans la population du pays en question.

La capacité de la Communauté à intégrer de nouveaux membres n'est pas illimitée. Pour des raisons d'organisation et de technique de négociation, il faudrait accueillir de nouveaux candidats à l'adhésion par groupes de deux ou trois Etats. Si le nombre de membres se trouvait à nouveau multiplié par deux, il faudrait adapter à ce changement non seulement la structure, mais aussi la finalité de la Communauté européenne. Dans ce contexte se pose une autre question: comment préserver l'identité de la Commu-

nauté? Car il est naïf de supposer ou de souhaiter que l'on puisse supprimer les contradictions de l'histoire européenne par une fusion d'Etats d'ampleur continentale dans le cadre de la Communauté; bien plus: cela contredit les expériences historiques. Ici apparaissent aussi les limites du parallèle avec les Etats-Unis. Une stratégie de l'intégration fondée sur le concept américain du creuset ("melting-pot") trahirait la diversité de l'héritage culturel européen.

Dans cet ordre d'idées, le phénomène des nationalités, je dirais plutôt celui des nations, a aussi une portée appréciable. Deux tendances contradictoires en apparence se dessinent actuellement en matière politique et économique:

- d'un côté la tendance à l'union pour former des entités plus grandes, le besoin croissant de coopération internationale, illustrés par l'évolution de la Communauté européenne;

- d'un autre côté la tendance des régions à préserver leur capacité d'autodétermination, leur autonomie et leur caractère propre, pouvant aboutir à des manifestations de nationalisme de la part de peuples et de groupes ethniques opprimés jusqu'à présent.

Il convient de rapprocher ces deux tendances dans une relation ordonnée. De la réussite d'un tel processus dépendent le développement futur de la Communauté européenne et le remodelage politique et économique en Europe de l'Est, y compris l'ex-URSS, ainsi que la paix en Yougoslavie.

L'"ordre" plaqué par l'URSS sur l'Europe centrale et orientale est brisé. Conséquence: les vieux conflits de nationalités, si typiques de l'Europe de l'Est, se raniment. Les migrations du Moyen Age y ont laissé un mélange de peuples et de cultures où il était impossible - et c'est encore le cas aujourd'hui - de faire coïncider Etat, nation et territoire. Voilà un héritage dangereux. C'est un défi pour l'idée européenne telle qu'elle s'est développée après 1945 à partir de l'expérience tragique de la seconde guerre mondiale faite par vainqueurs et vaincus. Et c'est une grande tâche politique pour les partisans de l'idée européenne - à l'Est et à l'Ouest.

●●●
financer l'utilisation d'acier communautaire, mais il vise surtout à donner un coup de fouet à un projet essentiel pour le futur réseau européen de transports. En principe, le tunnel doit entrer en service en 1993, première année de fonctionnement du grand marché sans frontières.

* 1 ECU = 42 BEF

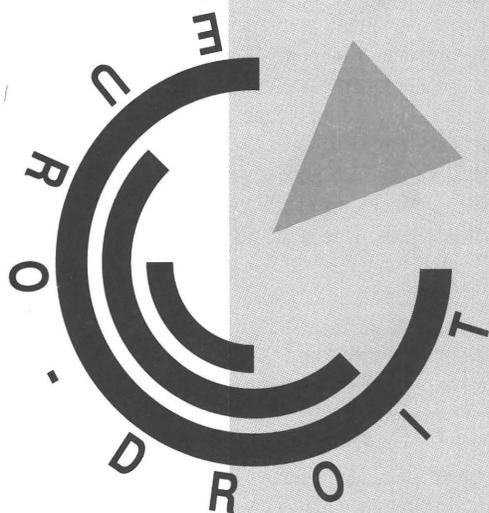
FORMATION PROFESSIONNELLE:

Une force ...

"Un homme bien formé en vaut deux".

155 initiatives, choisies parmi 800 projets proposés, vont recevoir du budget européen une aide de 8,5 millions d'ECU dans le cadre d'un programme communautaire de quatre ans appelé FORCE.

Les initiatives ainsi aidées visent à faire connaître dans toute l'Europe des Douze les innovations existantes dans le domaine de la formation professionnelle permanente, à créer de nouveaux types de formation répondant aux besoins et aux stratégies des entreprises et à prévoir l'évolution des qualifications professionnelles de manière à préparer les salariés aux emplois qu'ils occuperont demain.



FORMATIONS SANS FRONTIERES

Dans le grand marché de 1993, les opticiens, kinésithérapeutes et techniciens appartenant à une profession réglementée pourront l'exercer dans les douze pays membres avec une formation acquise dans l'un d'entre eux. Les ministres des Douze se sont mis d'accord le 19 décembre 1991 sur un système de reconnaissance mutuelle des formations professionnelles de niveaux secondaire d'une part et supérieur court - moins de trois ans - d'autre part. Ce système doit être examiné par le Parlement européen avant de devenir "loi européenne". Il intéresse aussi bien l'exercice indépendant que salarié des professions en cause; il complète une "loi européenne" adoptée en 1989 et portant sur les formations de niveau supérieur dont la durée dépasse trois ans. Le nouveau système s'appliquera également à certains non-diplômés ayant acquis une expérience professionnelle.

UN LABEL ECOLOGIQUE EUROPEEN

A marché unique, label écologique unique. Suivant cette logique, les ministres des Douze se sont mis d'accord le 12 décembre 1991 sur un système européen d'attribution d'un tel label. Ce système prendra la forme d'une "loi européenne" lors de son adoption définitive.



EURODROIT A VOTRE SERVICE

Vous pouvez contacter EURODROIT par téléphone au n° (02) 235 94 78, tous les jeudis de 14 H 00 à 18 H 00. Toute demande d'information écrite peut être adressée à: EURODROIT, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles. Les entretiens individuels n'ont lieu que sur rendez-vous.

CHOMEURS VOS DROITS

Mme V. est devenue chômeuse en Belgique et perçoit des allocations de chômage. Elle envisage alors d'aller chercher du travail dans un autre Etat membre de la CE. A certaines conditions, elle peut continuer à toucher ses allocations de chômage belges à l'étranger et même rentrer en Belgique en conservant ses droits. Le règlement CEE 1408/71 du Conseil du 14 juin 1971 fixe en effet certaines règles de droit européen.

Versement des allocations pendant trois mois

Tout chômeur complet résidant en Belgique et ayant droit aux allocations de chômage belges peut se rendre dans un autre Etat membre

pour y chercher du travail. Pendant une période de trois mois, il conserve le droit aux allocations de chômage belges. Pour pouvoir continuer à bénéficier de ces indemnités, le chômeur doit revenir en Belgique avant la fin de cette période de trois mois, faute de quoi il perd tout droit aux allocations de chômage en Belgique, même s'il remplit par ailleurs toutes les conditions pour être admis au chômage et indemnisé.

Avant de quitter la Belgique, le demandeur d'emploi doit en demander l'autorisation à l'institution d'assurance chômage; outre cette autorisation, celle-ci délivre un formulaire "E 303" qui doit être rempli notamment par les services de l'emploi du pays de destination. Jusqu'au 31/12/1992, les chômeurs belges ne peuvent bénéficier de cette réglementation pour aller chercher du travail en Espagne ou au Portugal; ces deux pays connaissent jusqu'à cette date une période transitoire.

Il importe de remplir toutes les formalités prévues par le formulaire E 303. En effet, si le chômeur quitte la Belgique sans respecter les prescriptions, il n'a plus aucun droit aux allocations de chômage, même s'il revient (à temps) en Belgique.

Retour en dehors du délai

Si le chômeur ne revient pas en Belgique avant la fin du délai de 3 mois, il perd ses droits aux allocations en Belgique, sauf s'il a obtenu de l'institution compétente

une prolongation du délai; il importe donc de demander cette prolongation à temps. Aux termes du règlement 1408/71, si le chômeur revient en Belgique en dehors du délai, il n'a de nouveau droit à des allocations en Belgique qu'après y avoir exercé une activité pendant au moins trois mois.

Supposons à présent que Mme V. ait réussi à trouver du travail ailleurs et décide, après plusieurs mois ou plusieurs années, de rentrer en Belgique. A première vue, elle n'a pas droit à une indemnité de chômage, étant donné que, dans notre hypothèse, elle est restée plus de trois mois absente. La règle des trois mois ne concerne cependant que les chômeurs qui quittent le pays et y reviennent sans avoir travaillé ailleurs. Toutefois, lorsqu'une activité a été exercée dans un autre Etat membre, l'intéressé relève des organismes de paiement de cet Etat membre, ce qui modifie considérablement sa situation. Lorsque ces personnes reviennent en Belgique, les autorités belges doivent tenir compte des prestations effectuées ailleurs, notamment pour l'attribution des allocations de chômage.

Les personnes qui trouvent du travail à l'étranger puis y tombent au chômage relèvent du régime de paiement du pays d'emploi. Toutefois, si elles se mettent à la disposition des services belges d'emploi, c'est la législation belge qui s'applique.

Jan Van Hoof



AU JOUR LE JOUR

■ 2 janvier

CEI - La CE indique qu'elle est prête à reconnaître les Etats membres de la Confédération des Etats Indépendants (CEI).

■ 3 janvier

Croatie - A Lisbonne les parties en présence dans le conflit serbo-croate signent un cessez le feu.

■ 4 janvier

Commission - Selon Jacques Delors, interrogé par Antenne 2 au cours de l'émission "L'Heure de vérité", la force nucléaire française devrait être un jour au service d'une politique extérieure et de sécurité commune.

■ 7 janvier

Yougoslavie - Cinq observateurs de la Communauté européenne en mission de paix en Yougoslavie sont tués par un Mig de l'armée fédérale.

■ 8 janvier

Traités - Les nouveaux traités sur l'Union politique et l'Union économique et monétaire sont prêts à être signés officiellement.

Priorités - La présidence du Conseil, assuré par le Portugal à partir du 1er janvier 1992, a ses priorités: l'élargisse-

ment, la politique industrielle, la cohésion économique et sociale (paquet Delors II), la dimension sociale.

■ 14 janvier

PE - M. Egon Klepsch, président du groupe Démocrate-Chrétien (Parti Populaire Européen) du Parlement européen, a été élu président de l'Assemblée. Il succède au socialiste espagnol M. Baron Crespo.

■ 15 janvier

Yougoslavie - Les Douze décident d'entamer le processus de reconnaissance de la Croatie et la Slovénie comme Etats indépendants.

■ 16 janvier

Aide alimentaire - Les opérations d'aide alimentaire à l'EX-URSS organisées par la Communauté européenne se déroulent dans les meilleures conditions selon les coordinateurs.

Eurobaromètre - 85% des citoyens européens estimaient à la veille du Sommet de Maastricht que les affaires de la Communauté sont importantes et 60% que le marché unique représente un espoir.

■ 17 janvier

Séminaire - La Commission se réunit pour étudier les mesures du "paquet Delors". La Commission donne la priorité aux engagements extérieurs notamment vers l'Europe de l'Est.

■ 22 janvier

Energie - La Commission approuve ses propositions sur l'achèvement du marché unique de l'électricité et du gaz. En Belgique, les réactions du secteur sont plutôt négatives.

■ 24 janvier

Réferendum - Un référendum sera organisé au Danemark sur le traité d'Union politique adopté au Sommet de Maastricht. Il se déroulera le 2 juin prochain.

■ 29 janvier

Base de données - La Commission propose une protection juridique harmonisée visant à mettre les bases de données électroniques à l'abri du piratage.

■ 3 février

Zaire - Les Douze font le point sur la situation au Zaire et soutiennent la démarche de deux Etats membres (France et Belgique) auprès du président Mobutu afin que la conférence nationale reprenne.

■ 6 février

Inquiétudes - Monsieur Philippe Maystadt, ministre belge des Finances, s'inquiète des conséquences de la crise politique belge sur l'adoption de mesures européennes avant le 1er janvier 1993.

■ 7 février

Maastricht - Les ministres des Affaires étrangères et des Finances des Douze Etats membres signent le Traité de Maastricht. Il transforme la Communauté en une Union européenne qui disposera au plus tard le 1er janvier 1999 d'une monnaie unique: l'ECU.

Le label récompensera les produits ne dégradant pas l'environnement durant leur cycle de vie - des matières premières jusqu'à l'élimination; il sera symbolisé par une fleur en forme de € entouré de douze étoiles, sur une tige portant quatre feuilles. Le label sera attribué par l'organisme national compétent du pays de fabrication ou d'importation, selon des critères européens. L'organisme national accordera le label pour une durée limitée - environ trois ans - et conclura avec l'entreprise concernée un contrat fixant les conditions d'utilisation du label. Au moins une fois par an, la Commission européenne publiera au Journal Officiel de la Communauté la liste des produits ayant obtenu le label et les dates d'expiration des labels. La formule du label ne s'appliquera ni aux aliments, ni aux boissons, ni aux médicaments.

ITALIE

- **Capitale:** Rome
- **Population:** 57,8 millions d'habitants
- **Superficie:** 301 250 km²
- **PNB par habitant:** 14.890 ECU (1990)
- **Système institutionnel:** un parlement bicaméral et un président comme chef d'Etat
- **Monnaie:** lire (100 liras = 2,8 BEF)

L'Italie figurait en 1952 parmi les pays fondateurs de la Communauté Economique du Charbon et de l'Acier (CECA). L'Italie signe en 1957, à Rome, le Traité créant la CEE et l'Eurotom. Bien que l'Italie n'existe sous sa forme actuelle que depuis un peu plus d'un siècle, ses racines historiques

plongent bien entendu beaucoup plus loin dans le passé. C'est notamment en raison de la richesse culturelle et historique du pays que des millions de touristes le visitent chaque année.

Dans l'Antiquité, la ville de Rome soumit systématiquement les peuples et les Etats installés sur l'actuel territoire italien. Rien n'arrêta l'expansionnisme romain: des hommes d'Etat illustres, comme Jules César, Auguste et Trajan, créèrent un empire tout autour de la Méditerranée et au-delà des Alpes.

L'influence de la culture romaine devait encore être prédominante pendant longtemps. Le latin resta la langue de communication suprarégionale des milieux universitaires et religieux, tandis que le droit romain continua de marquer le monde des juristes.

La Renaissance

A partir du dixième siècle, du fait de la situation favorable de l'Italie comme voie de passage entre l'Europe occidentale et le Moyen-orient, le commerce et l'industrie connurent une nouvelle période de prospérité. C'est ainsi que Florence, Milan, Venise et Rome en tant que siège de la papauté sont devenues aux quinzième et seizième siècles de riches cités érigées en Etats indépendants. Grâce au mécénat des Borgia, des Gonzague, des Medicis et des papes, des artistes comme Botticelli, Michel-Ange, Bramante, etc. ont produit quantité de chefs-d'oeuvre. Mais la Renaissance c'est aussi Dante et Pétrarque, deux poètes qui ont contribué à forger la langue italienne.

Le "Risorgimento"

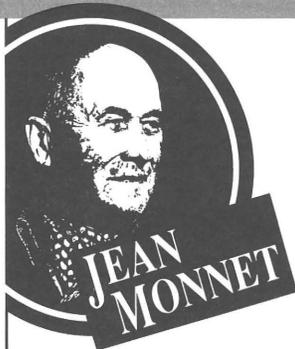
S'inspirant des courants nationalistes d'Europe, de la philosophie des Lumières et de la Révolution française, ce mouvement dirigé par Mazzini, Cavour et Garibaldi, s'est efforcé de réaliser l'unité italienne, en dehors de toute influence étrangère. Le royaume d'Italie fut proclamé en 1861 avec Florence comme capitale. L'annexion de Rome en 1870 entraîna l'unité territoriale. Il s'ensuivit des tensions avec les Etats du Vatican, qui durent renoncer à leur puissance d'antan. C'est en 1929 seulement, que les accords de Latran ont réglé la question de la reconnaissance mutuelle de l'Etat italien et de la souveraineté pontificale sur la cité du Vatican.

EN BREF

- Les ministres des Douze se sont mis d'accord le 19 décembre 1991 pour imposer l'utilisation de normes européennes à la télévision directe par satellite. La "loi européenne" prévue par cet accord remplacera une "loi" de 1986, venue à expiration le 31 décembre 1991. Ces normes s'appliqueront à la télévision à haute définition (TVHD).
- Les marchés publics de services - transports scolaires par exemple - s'ouvriront à la concurrence communautaire en 1993. Les ministres des Douze se sont mis d'accord le 19 décembre 1991 sur une "loi européenne" instaurant des procédures communautaires pour les marchés publics d'au moins 200.000 Ecus (1 Ecu = 42 FB); cela intéresse tous les marchés ne portant ni sur des fournitures, ni sur des travaux - pour ces deux catégories, la libéralisation européenne est déjà acquise. La nouvelle "loi" doit encore passer devant le Parlement européen.
- Dans le grand marché de 1993, les vélomoteurs et motos, avec ou sans side-car, seront soumis partout aux mêmes règles de construction; pour être vendus dans toute la Communauté, ces véhicules ne devront donc obtenir qu'une seule autorisation. Les ministres des Douze ont approuvé le 19 décembre 1991

une "loi européenne" en ce sens, qui doit encore passer devant le Parlement européen.

- Les médicaments homéopathiques pourront circuler librement dans le marché sans frontières, tout comme les autres médicaments. Les ministres des Douze ont approuvé le 19 décembre 1991 une "loi européenne" permettant à chaque pays de la Communauté d'accepter les médicaments autorisés chez ses partenaires.
- La Commission européenne a décidé le 18 décembre 1991 de créer en son sein un bureau d'inspection vétérinaire et phytosanitaire. Ce service, intégré à la Direction générale de l'agriculture, sera chargé de garantir l'application correcte et uniforme dans tout le marché unique des "lois européennes" ayant trait aux animaux et aux végétaux et à leurs produits - par exemple, les viandes, les fruits et les légumes.
- Les statistiques relatives à la production industrielle dans les pays de la Communauté vont devenir européennes grâce à une "loi" adoptée le 19 décembre 1991 par les ministres des Douze. Désormais, dans tous les pays membres, on rassemblera des chiffres auprès d'entreprises représentant au moins 90% de la production nationale. Les statistiques tiendront compte de toutes les entreprises employant au moins 20 personnes. Les nomenclatures seront unifiées.



Ceux qui ne veulent rien entreprendre parce qu'ils ne sont pas assurés que les choses iront comme ils l'ont arrêté par avance se condamnent à l'immobilité.

- Les ministres des Douze ont adopté définitivement le 19 décembre 1991 une "loi" supprimant les formalités et contrôles douaniers sur les bagages des personnes effectuant un vol ou une traversée maritime entre deux pays de la Communauté.
- Les ministres des Douze ont approuvé le 19 décembre 1991 des normes d'efficacité énergétique pour les chaudières nouvelles au mazout et au gaz, sous forme d'une "loi" qui doit encore passer devant le Parlement européen. Les chaudières répondant aux normes pourront se vendre dans toute la Communauté; les plus respectueuses de l'environnement et les moins gourmandes en énergie auront droit à un label de qualité.

- Après le 31 décembre 1992, les exportations de chacun des Douze vers ses partenaires de la Communauté seront entièrement libres. Les ministres des Douze ont inscrit ce principe dans la réglementation communautaire en la modifiant le 19 décembre 1991. En pratique, les Douze ont déjà supprimé la plupart des restrictions aux exportations incompatibles avec "1992".
- Les plantes ornementales et leurs semences pourront circuler librement dans le grand marché grâce à une "loi européenne" adoptée le 19 décembre 1991 par les ministres des Douze. Cette "loi" harmonise les normes sanitaires et qualitatives. Une autre "loi" adoptée le même jour prévoit des mesures européennes de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux, de façon à permettre la suppression des contrôles aux frontières.
- Pour rendre "équitable" les salaires dans l'Europe des Douze, la Commission européenne suggère deux types d'actions, dans un projet adopté le 11 décembre 1991: 1. améliorer l'information et les statistiques comparables entre pays; 2. assurer le respect des lois nationales et vérifier dans quelle mesure elles sont suffisantes.
- La Commission européenne a lancé, le 9 décembre 1991, une étude visant à évaluer l'impact du grand marché sur deux professions dont l'activité est liée aux formalités aux frontières: les commission-

naires et les auxiliaires de transport. Menée par l'organisme professionnel européen compétent, l'étude fera le point sur les suppressions d'emplois et les possibilités de reconversion.

EUR-info est édité par le Bureau en Belgique
Commission des Communautés européennes,
73, rue Archimède
1040 Bruxelles,
tél.: (02) 235 38 44

Conception graphique:
Filigrane

© CECA-CEB-CEEA - Bruxelles-Luxembourg 1992
Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et l'envoi de la publication.

Photos:
p. 1, 9 : C.E.
p. 2 : Thierry Dauwe
p. 3 : Gamma
p. 5, 7, 8 : Jean-Marc Van Tourhouth
p. 6 : Alexia de Liedekerke
p. 10 : Photo News
p. 12 : Carpress

● ● ●
Après la première guerre mondiale, l'Italie connut des difficultés économiques nombreuses, qui créèrent les conditions idéales pour que naisse le mouvement fasciste du ministre-président, Benito Mussolini, obsédé par l'idée de rétablir la gloire et la puissance de l'Empire romain. En 1924, il réussit à évincer l'opposition et à gouverner désormais seul, avec le titre de "duce". Par la suite, il annexa l'Abyssinie et l'Albanie, pour s'allier ensuite pendant la Seconde Guerre mondiale avec l'Allemagne nazie.

L'Italie, aujourd'hui

Depuis la seconde guerre mondiale, le paysage politique italien est caractérisé par une polarisation autour de la DC (démocratie-chrétienne), et le PCI (parti communiste). Bien que le PCI ait réussi, sous la présidence d'Enrico Berlinguer, à obtenir un tiers des voix aux

élections nationales, ait participé à la direction de grandes villes et tâché de suivre une ligne indépendante de Moscou, la DC n'a pas jugé opportun, étant donné les obligations de l'Italie vis-à-vis de l'OTAN, de faire participer le PCI à un gouvernement national. De nombreux gouvernements de coalition instables se sont succédés à intervalles rapprochés.

Sur le plan économique également, malgré des efforts en sens contraire (grâce au FEDER, par exemple), l'Italie se caractérise par des contrastes. D'un côté, le Nord (Milan, Turin, Bologne...), riche, industrialisé, où les grands noms de l'industrie italienne, Pirelli, Fiat, et Olivetti ont leur siège. De l'autre, le Sud, plus pauvre, davantage tourné vers l'agriculture (Cam-



panie, Calabre, Sicile ...), reste à la traîne. L'action omniprésente des syndicats du crime (Mafia, Camorra ...) ne contribue pas, évidemment, à un développement économique sain du Mezzogiorno. On peut même dire, que, si Rome est la capitale historique et politique de l'Italie, Milan en est le centre économique et financier.